



Document de consultation *Ressources naturelles*

Le présent document fait un survol du document de consultation *Ressources naturelles*.

Objectif du projet :

Le projet sur les ressources naturelles vise l'élaboration d'indications sur les questions touchant la comptabilisation, la mesure et la présentation des ressources naturelles ainsi que les informations à fournir à leur sujet.

État d'avancement du projet :

Le document de consultation *Ressources naturelles* a été publié en mai 2022. L'IPSASB examinera les réponses au document de consultation à la fin de 2022.

L'IPSASB sollicite des commentaires sur le document de consultation afin de l'aider à déterminer la voie à suivre pour la prochaine étape du projet, soit l'élaboration d'un exposé-sondage.

Fin de la période de consultation :

La date limite de réception des commentaires sur le document de consultation est le 17 octobre 2022.

Pour répondre au document de consultation :

Les répondants sont priés de transmettre leurs commentaires par l'entremise du site Web de l'IPSASB, en utilisant le lien <https://www.ipsasb.org/exposure-draft/submit-comment?exposure-draft=293898>. Veuillez soumettre vos commentaires à la fois sous forme de fichier PDF et de fichier Word. Tous les commentaires sont réputés être d'intérêt public et seront affichés sur le site Web.

Pourquoi l'IPSASB a-t-il entrepris ce projet?

L'IPSASB a ajouté le projet sur les ressources naturelles à son programme de travail, les parties prenantes l'ayant fortement encouragé à aborder les questions de comptabilité et d'information se rapportant à ce sujet important.

Lacunes dans les indications de l'IPSASB

Les ressources naturelles désignent généralement les ressources qui existent sans intervention humaine.

Les normes IPSAS comprennent des indications concernant la comptabilisation des ressources naturelles ayant fait l'objet d'une forme quelconque d'intervention humaine, par exemple les normes IPSAS 27, *Agriculture*, et IPSAS 12, *Stocks*. Cependant, à l'heure actuelle, aucune indication n'est expressément fournie relativement à la comptabilisation des ressources naturelles qui sont dans leur état d'origine. Les parties prenantes ont encouragé l'IPSASB à combler cette lacune dans les indications.

Le document de consultation porte sur les questions comptables touchant la comptabilisation, la mesure et la présentation des ressources naturelles ainsi que les informations à fournir à leur sujet. Il approfondit ces questions en ciblant plus particulièrement les ressources du sous-sol, les ressources en eau et les ressources biologiques.

Prévalence des ressources naturelles

À la suite de ses travaux de recherche préliminaires, l'IPSASB a également noté que les ressources naturelles peuvent représenter une proportion importante des ressources économiques des pays riches en ressources.

Certaines parties prenantes ont fait valoir que les gouvernements manquent souvent d'informations sur la valeur monétaire des ressources naturelles et octroient ainsi des droits d'accès à de telles ressources sans égard à la durabilité financière et environnementale ou à l'équité intergénérationnelle. Par conséquent, la présentation d'informations sur les ressources naturelles pourrait apporter un éclairage permettant d'améliorer la gestion de ces ressources.

Demande du public pour des informations sur les ressources naturelles

Du fait des préoccupations croissantes de la population à l'égard des changements climatiques, bon nombre de gouvernements et d'entités du secteur public donnent la priorité à la gestion durable de l'environnement naturel dans l'élaboration de leurs politiques. Bien que le projet sur les ressources naturelles ne traite pas directement de l'information sur les changements climatiques ou la durabilité, l'élaboration d'indications sur le traitement comptable des ressources naturelles permettra aux entités de fournir des informations plus éclairantes qui orienteront les décisions liées à la gestion financière dans le secteur public et l'établissement des politiques.

Description générale des ressources naturelles

Le document de consultation décrit une ressource naturelle comme un élément présentant les caractéristiques suivantes :

- a) est considéré comme une ressource au sens du Cadre conceptuel de l'information financière à usage général des entités du secteur public de l'IPSASB;
- b) est d'origine naturelle;
- c) est dans son état naturel.

Une
ressource

- A la capacité de générer des avantages économiques ou a un potentiel de service

D'origine
naturelle

- Née sans intervention humaine

Dans son état
naturel

- Ne fait pas l'objet d'une intervention humaine

Intervention humaine

L'intervention humaine renvoie aux activités humaines qui modifient la quantité ou la qualité d'une ressource naturelle. Voici des exemples d'intervention humaine :

- l'extraction de minerais d'un corps minéralisé;
- le traitement des eaux souterraines afin de les transformer en eau potable;
- la récolte d'arbres dans une forêt non cultivée.

Comptabilisation et mesure des ressources naturelles

La prise de position préliminaire présentée dans le document de consultation est de comptabiliser à titre d'actifs les ressources naturelles qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés dans le Cadre conceptuel de l'IPSASB.

Une ressource naturelle peut-elle être comptabilisée à titre d'actif?

L'une des principales questions traitées dans le document de consultation consiste à déterminer si une ressource naturelle peut être comptabilisée à titre d'actif dans les états financiers à usage général (états financiers).

Pour pouvoir être comptabilisée à titre d'actif dans les états financiers, une ressource naturelle doit :

- 1) répondre à la définition d'un actif;
- 2) pouvoir être mesurée d'une manière qui répond aux caractéristiques qualitatives et tient compte des contraintes en matière d'informations à fournir dans les rapports financiers à usage général (rapports financiers).

Il est peu probable que les ressources naturelles qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation ci-dessus puissent être comptabilisées à titre d'actifs dans les états financiers. Toutefois, le chapitre 6 porte sur la question de savoir si les informations sur les ressources non comptabilisées doivent être fournies dans les rapports financiers.

Considérations relatives à la mesure

Le chapitre 2 analyse et met en application les principes généraux de mesure du Cadre conceptuel ainsi que les indications proposées sur le traitement comptable des ressources naturelles émanant du projet concernant la mesure de l'IPSASB.

Lorsque l'entité conclut qu'un élément peut être comptabilisé à titre d'actif, l'étape suivante consiste à sélectionner les bases de mesure appropriées.

Le choix d'une base de mesure appropriée pour un actif en ressources naturelles comptabilisé dépend des faits et des circonstances propres à chaque actif.

Ressources du sous-sol, ressources en eau et ressources biologiques

Dans les chapitres 3 à 5 du document de consultation, les principes de comptabilisation et de mesure sont appliqués aux ressources du sous-sol, aux ressources en eau et aux ressources biologiques.

Application des principes généraux

Les chapitres 3 à 5 du document de consultation portent sur les trois ressources naturelles ciblées, soit les ressources du sous-sol, les ressources en eau et les ressources biologiques. Pour chacun de ces éléments, les chapitres sont structurés de la façon suivante :

- Description de la ressource naturelle
- Brève analyse du traitement comptable des activités liées à l'élément
- Application des critères de comptabilisation d'un actif
- Considérations relatives à la mesure de l'élément
- Considérations sur les informations à fournir

Traitement comptable des activités liées aux ressources du sous-sol

Des indications et des pratiques courantes sont déjà en place dans le secteur privé à l'égard du traitement comptable des activités liées aux ressources du sous-sol. En plus des éléments mentionnés ci-dessus, le chapitre 3 porte sur la question de savoir si l'IPSASB devrait élaborer des indications en s'appuyant sur celles qui existent déjà dans le secteur privé à l'égard des éléments suivants :

- Traitement comptable des activités de prospection et d'évaluation selon les indications énoncées dans IFRS 6 *Prospection et évaluation de ressources minérales*
- Traitement comptable de certains coûts de mise en valeur selon les indications énoncées dans IFRIC 20 *Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert*

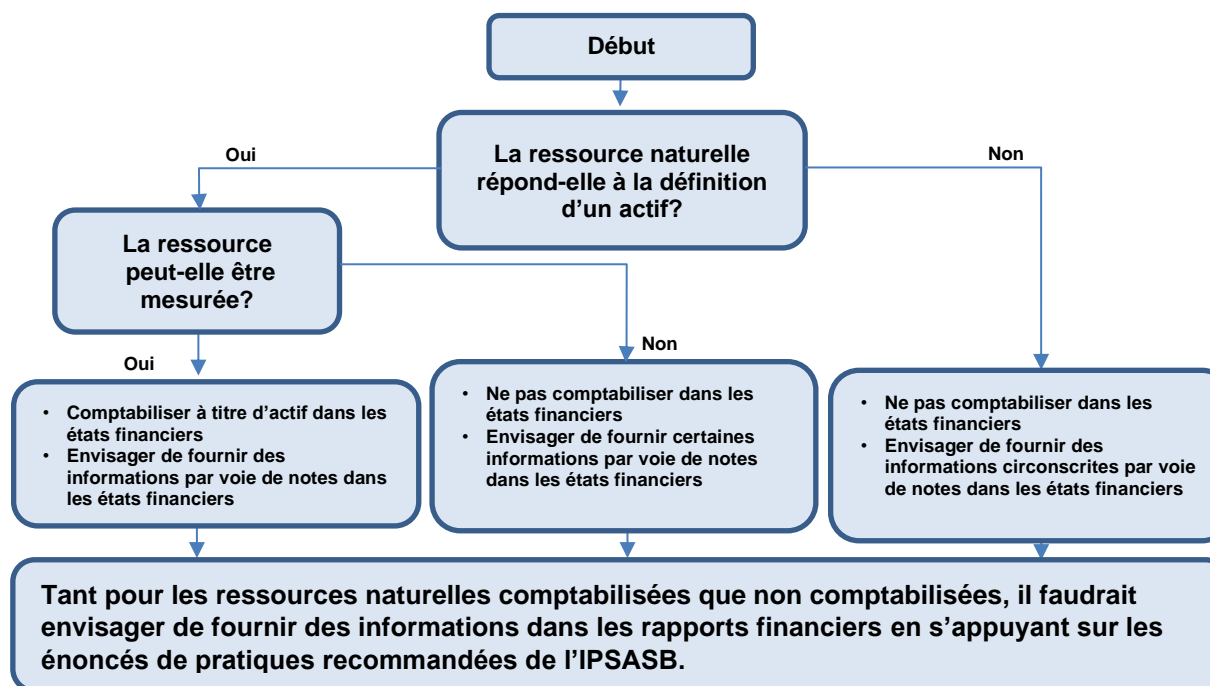
Considérations relatives à la présentation

Le chapitre 6 du document de consultation résume les principes de présentation énoncés dans le Cadre conceptuel de l'IPSASB, qui sont ensuite appliqués aux ressources du sous-sol, aux ressources en eau et aux ressources biologiques.

Présentation et lien avec la comptabilisation

Le chapitre 6 propose un certain nombre d'informations à fournir sur les ressources naturelles dans les états financiers ainsi que des informations à présenter dans les rapports financiers. Ces informations s'appuient sur les énoncés de pratiques recommandées de l'IPSASB. Les propositions préliminaires sont énoncées aux prises de position préliminaires 10 et 11 du document de consultation.

Le graphique ci-dessous, qui doit être examiné conjointement avec les prises de position préliminaires sur la comptabilisation et la mesure, résume les considérations relatives à la comptabilisation et à la mesure des ressources naturelles ainsi que les informations à fournir à leur sujet :



Prochaines étapes

Date limite de réception des commentaires :
le 17 octobre 2022

Pendant la période de consultation, les membres de l'IPSASB se feront un plaisir d'échanger avec vous sur les propositions.



Pour répondre aux propositions

Le document de consultation de l'IPSASB sollicite des commentaires concernant les prises de position préliminaires et les appels à commentaires sur des questions particulières.

Les répondants peuvent répondre à toutes les questions du document de consultation ou à certaines d'entre elles seulement. L'IPSASB invite par ailleurs les répondants à lui transmettre leurs commentaires sur toute autre question visée par le projet qu'il devrait prendre en considération dans l'établissement de ses prises de position.

Les répondants sont priés de transmettre leurs commentaires par l'entremise du site Web de l'IPSASB, en utilisant le lien

<https://www.ipsasb.org/exposure-draft/submit-comment?exposure-draft=293898>. Veuillez soumettre vos commentaires à la fois sous forme de fichier PDF et de fichier Word.

Tous les commentaires sont réputés être d'intérêt public et seront affichés sur le site Web de l'IPSASB.

À l'issue de la période de consultation, l'IPSASB examinera attentivement tous les commentaires reçus et en débattrà au cours de ses réunions publiques.

Pour suivre le projet

L'IPSASB indiquera sur son site Web les réunions à l'occasion desquelles il discutera des commentaires sur le document de consultation. Pour connaître les dates et les endroits des réunions de 2022, consultez la page suivante :

<https://www.ipsasb.org/meetings>

Pour demeurer au fait de l'évolution du projet, consultez la page suivante :

<https://www.ipsasb.org/publications/document-de-consultation-sur-les-ressources-naturelles>

La présente publication a été traduite de l'anglais vers le français par Comptables professionnels agréés du Canada / Chartered Professional Accountants of Canada (CPA Canada). La version approuvée des publications de l'IFAC est celle qui est publiée en anglais par l'IFAC. L'IFAC décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de la traduction française, ou aux actions qui pourraient découler de son utilisation. Veuillez écrire à permissions@ifac.org pour obtenir l'autorisation de reproduire, de stocker ou de transmettre ce document, ou de l'utiliser à d'autres fins similaires.